



ARRÊTÉ n° 2025-05-05 / 031
Portant règlementation temporaire de l'utilisation de l'Etang Communal
du samedi 10 mai 20h00 au dimanche 11 mai 2025

Le Maire de la **Commune de CETON** (Orne),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de l'Amicale des Pêcheurs de l'Etang de Ceton en date du 30/04/2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient de règlementer l'utilisation de l'Etang Communal du samedi 10 mai 20h00 au dimanche 11 mai 2025 20h00 en vue du Concours de Pêche à l'américaine,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La pêche sera exclusivement autorisée aux participants du Concours de Pêche à l'américaine organisé par l'Amicale des Pêcheurs de l'Etang de Ceton, du **samedi 10 mai 20h00 au dimanche 11 mai 2025 20h00** et que **l'accès côté rivière ne sera pas accessible aux promeneurs.**

Article 2 - Monsieur le Maire ainsi que tout agent de la force publique sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera publiée au lieu d'affichage habituel.

Fait à CETON, le 5 mai 2025




Affiché le *9 mai 2025*

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire Ceton et/ou d'un recours contentieux devant le **Tribunal Administratif de Caen**, dans le délai de **deux mois** à compter de sa publication.